
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 24 août 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Denis Coderre, Maire

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1391

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 août 2016, en y retirant l'article 12.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1392

Ce numéro de résolution n'a pas été attribué à un dossier décisionnel, le dossier ayant été retiré.

CE16 1393

Il est

RÉSOLU :

d'entériner l'annulation du processus d'appel d'offres 16-15049 pour le service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par secteur, pour sept arrondissements, soit les contrats MHM-102-1621 et MHM-104-1621 à la suite au dépôt du rapport de l'inspecteur général lors de l'assemblée du conseil municipal du 20 juin 2016 et du dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général lors de l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2016, et de lancer un nouvel appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164631008

CE16 1394

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots indiqués, pour une période de trois ans, les contrats de services de déneigement, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15398;

Firmes	Lot	Montant (taxes incluses)
9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal)	Lot 1 - Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.	248 231,03 \$
Les entreprises Canbec construction inc.	Lot 2 - Lieu d'enfouissement technique	341 475,61 \$
Les entreprises Canbec construction inc.	Lot 3 - Réseau des intercepteurs	106 581,89 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1163438006

CE16 1395

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les industries Halrai inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une caisse fourgon aménagée, et d'équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 183 672,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15392 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164472015

CE16 1396

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Groupe M.E.A.S. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fabrication et l'installation de conduites de 12 pouces en acier inoxydable sur le système d'eau de refroidissement à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 316 008,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1374-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1163334017

CE16 1397

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la prolongation du contrat de services professionnels accordé à la firme Arima conseils inc. (CE15 1610) pour la durée nécessaire afin de terminer la formation sur la Politique du respect de la personne en milieu de travail pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (environ 4 mois) sans incidence financière pour la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1150741001

CE16 1398

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, plus taxes, pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman, à titre d'avocats-conseils, dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1163219010

CE16 1399

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention de licence modifiée (License Agreement) avec l'artiste Jaume Plensa, Plensa Studio Barcelona S.L. et la Ville de Montréal dans le cadre de la convention de prêt entre M. André Desmarais, Mme France Chrétien-Desmarais et la Ville de Montréal, pour le prêt de l'oeuvre d'art public « Source » qui sera installée au seuil sud de l'entrée Bonaventure du centre-ville (CE16 0985) .

Adopté à l'unanimité.

20.007 1166492001

CE16 1400

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Vélo Québec Association pour l'organisation du congrès international sur le vélo d'hiver (« Winter Cycling Congress ») qui se déroulera à Montréal du 8 au 10 février 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1161637003

CE16 1401

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 150 000 \$ aux organismes ci-après mentionnés pour les montants indiqués en regard de leur nom, dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financée par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec :

Organismes	Contributions 2016
Alliance numérique	25 000 \$
MUTEK	15 000 \$
M pour Montréal	30 000 \$
Festival Montréal Mondial	25 000 \$
Association nationale des éditeurs de livres	20 000 \$
Conférence internationale des arts de la scène (CINARS)	35 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1166307002

CE16 1402

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 5 000 \$, à l'organisme à but non lucratif *Laboratoire sur l'agriculture urbaine* dans le cadre du projet Biquette à Montréal, qui s'est tenu du 9 juillet au 7 août 2016 à Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1161654002

CE16 1403

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 63 000 \$ à deux organismes, soit un total de 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale - 1er septembre 2016 au 31 août 2017 » et un total de 33 000 \$ à Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc. pour le projet « Soutien aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire - 12 septembre 2016 au 16 juin 2017 », dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'Intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2016-2017) et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1165970004

CE16 1404

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Bureau des relations internationales à payer la cotisation annuelle de 24 000 euros (± 34 727,78 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) pour l'année 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1167412001

CE16 1405

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 3 772,13 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétéreaultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 13 au 16 septembre 2016, à Oakville en Ontario ;
- 2 - d'accorder des avances de fonds de 1 408,50 \$ à M. Michel Bissonnet, de 1 143,31 \$ à M. Richard Celzi et de 985,98 \$ à Mme Marie-Ève Brunet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1164784010

CE16 1406

Attendu que l'article 62 du Code de procédure pénale (RLRQ, c 25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par le poursuivant pour certifier conforme une copie d'un rapport d'infraction.

Attendu que l'article 147 du Code de procédure pénale (RLRQ, c 25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction;

Attendu qu'il y a lieu, pour le territoire de la Ville de Montréal, de désigner les personnes aptes à délivrer des constats d'infraction afin d'assurer le respect de l'ensemble de la réglementation applicable pour le territoire.

Il est

RÉSOLU :

- 1° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, tous les agents de la paix ainsi que tous les cadets policiers à l'emploi du Service de police de la Ville de Montréal à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante ainsi qu'à certifier conforme, pour la Ville de Montréal, toute copie d'un rapport d'infraction relatif à un constat d'infraction émis par un agent de la paix ou un cadet policier;
- 2° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, tout inspecteur en prévention, agent de prévention, officier de liaison du Service de sécurité incendie de Montréal ou toute autre personne dont les fonctions consistent, en tout ou en partie, à prévenir les incendies ou à faire respecter les lois ou les règlements relatifs au bâtiment ou à la prévention des incendies à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi relative au bâtiment ou à la sécurité incendie ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 3° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, tous les procureurs, les procureurs-chefs de division et le directeur de la direction des poursuites pénales et criminelles de la Ville de Montréal, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 4° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, les employés chargés d'assurer sur le territoire de la Ville de Montréal, l'inspection des aliments et la salubrité dans les établissements commerciaux à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 5° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, tout conseiller en urbanisme, chargé de recherche, chef de section planification ou tout autre employé relevant de la Commission des services électriques de Montréal dont les tâches consistent à faire respecter la réglementation, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;
- 6° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, tout inspecteur en bâtiment, inspecteur en eau et assainissement, agent de travaux publics et ingénierie, agent technique au soutien à la réglementation, ingénieur, contremaitre, préposé à l'exploitation des compteurs ou tout autre employé de la Ville de Montréal relevant du Service de l'eau dont les tâches consistent à faire respecter la réglementation, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante;

- 7° d'autoriser, pour le territoire de la Ville de Montréal, tout inspecteur en horticulture, agent technique en horticulture, contremaitre, ou tout autre employé de la Ville de Montréal relevant du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dont les tâches consistent à faire respecter la réglementation, à délivrer, pour la Ville de Montréal et en son nom, un constat d'infraction pour toute infraction à l'un des règlements, résolutions ou ordonnances de la Ville de Montréal adoptés par le Conseil de Ville, le Comité exécutif ou le Conseil d'arrondissement de l'un des arrondissements de la Ville de Montréal ou pour toute infraction à une loi ou à l'un des règlements adoptés sous son empire, lorsque la Ville de Montréal est la poursuivante.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166688016

Levée de la séance à 8 h 51

70.001

Les résolutions CE16 1391 à CE16 1406 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville